

SAPAD 45, 25 bd Jean Jaures, CS 15615, 45056 ORLEANS Cedex 1
sapad@pep45.asso.fr - 02 38 62 68 54

Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital ou à l'Ecole



**L'Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital ou à l'Ecole est un projet concerté entre l'établissement, la famille, les soignants et la coordonnatrice SAPAD qui est soumis à la validation du médecin de l'Éducation Nationale sur projet pédagogique ciblé.
(Fournir un certificat médical)**

Votre enfant va bénéficier d'heures d'Accompagnement pédagogique dans le cadre du dispositif national d'Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital et à l'Ecole en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé. Le SAPAD peut missionner gratuitement auprès de votre enfant un ou plusieurs enseignants.

Des conseils pour la réussite de l'Accompagnement Pédagogique

- convenir, dès le premier contact, un ou plusieurs moyens de communiquer facilement avec le ou les enseignants (numéros de téléphone, adresses mails) afin d'éviter les rendez-vous manqués (Avertir au plus tôt l'enseignant de tout problème ou imprévu pour lui éviter un déplacement inutile)
- La santé de votre enfant reste prioritaire. Un échange avec les enseignants intervenants est essentiel afin de connaître les contraintes liées à son état de santé pour qu'ils ajustent au mieux leur posture et leurs exigences. Dans tous les cas, les éléments médicaux relèvent du secret partagé.
- Mettre à disposition de l'intervenant un lieu calme, propice au travail scolaire.
- Prévoir au domicile la présence d'un adulte responsable de votre enfant.
- Préparer avant l'arrivée de l'enseignant, les livres, les cahiers et le matériel nécessaire (ordinateur, outils spécifiques...)
- Pour un bon suivi de la situation de votre enfant, il est nécessaire de comptabiliser les heures effectuées et d'émargier, si possible à chaque séance, le document dont l'enseignant dispose.
- Il est important de maintenir le contact avec la classe et l'établissement de votre enfant. Vous devez définir avec le Professeur Principal ou un membre de la direction un protocole pour récupérer les cours, les documents de classe.
- Votre enfant continue à être un élève de la classe. Il pourra être amené à passer des évaluations pour valider des compétences. Celles-ci se feront en toute confiance en respectant les consignes de passation fournies par les différents enseignants.
- L'évolution du projet (hospitalisation, retour anticipé dans l'établissement, besoin de prolongation, soins hors département...) doit être transmis au coordonnateur SAPD afin d'ajuster au mieux l'accompagnement
- A la fin de l'accompagnement pédagogique lorsque votre enfant aura repris les cours, vous aurez à renseigner l'évaluation qualité du SAPAD. Merci de prendre le temps de la renvoyer complétée.

LA COORDONNATRICE RESTE A VOTRE DISPOSITION POUR TOUT ÉCHANGE, RENSEIGNEMENT OU COMPLEMENT D'INFORMATION.